

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/71/Add.1

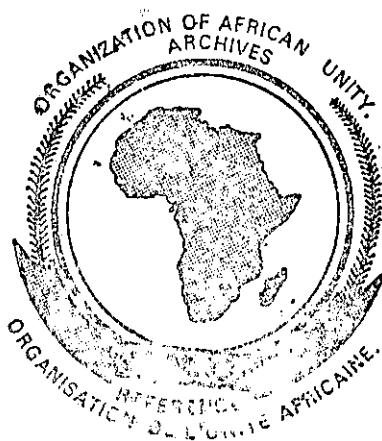
7 October 1965

CONSEIL DES MINISTRES

Cinquième Session ordinaire

Accra, Octobre 1965

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE



RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

--:--:--

Conformément aux instructions des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'une part et du Conseil des Ministres d'autre part, le Secrétaire Général Administratif a donné suite aux Résolutions ci-après:

AFFAIRES POLITIQUES.

I. Apartheid et discrimination raciale en Afrique du Sud:

CM/Res.31(III) - AHG/Res.5(I) - (AHG/Res.(I)) - CM/Res.48 (IV).

Après avoir été créé en application des Résolutions ci-dessus, le Bureau de Sanctions a entrepris des démarches afin de coopérer étroitement avec le Comité Spécial de l'Organisation des Nations Unies chargé de la politique d'Apartheid ainsi qu'avec les autres Organisations anti-Apartheid avec lesquelles il a des relations fréquentes.

Le Bureau de Sanctions étudie actuellement les mesures éventuelles à prendre contre les puissances étrangères qui, malgré les Résolutions de l'Organisation des Nations Unies, fournissent des armes à l'Afrique du Sud.

Le Bureau de Sanctions avait également fait parvenir à tous les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine des circulaires et un questionnaire en les priant de porter à sa connaissance les mesures prises pour donner suite aux Résolutions de l'Organisation de l'Unité Africaine.

II. Territoires sous domination coloniale du Portugal:

CM/Res.34(III) - AHG/Res.9(I) - CM/Res.49(IV).

Le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine a suivi avec attention l'évolution de la conjoncture dans les territoires sous domination coloniale du Portugal. Les Ministres des Affaires Etrangères du Liberia, Madagascar, Sierra Leone et Tunisie ont été priés d'étudier avec le Groupe Africain à l'Organisation des Nations Unies l'action à mener auprès du Conseil de Sécurité.

III. Rhodésie du Sud :

CM/Res.38(III) - AEG/Res.8(I) - CM/Res.50(IV).

Le Secrétaire Général Administratif a suivi avec attention l'évolution de la situation explosive en Rhodésie du Sud. Il a présenté les plus récentes informations à la dernière session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Lagos en juin 1965.

Les six Etats de l'Afrique de l'Est conformément à la Résolution de Lagos CM/Res.9 du 13 juin 1965 se sont réunis à Nairobi les 20 et 21 juillet 1965 pour étudier la situation en Rhodésie du Sud dans ses moindres détails et la possibilité de réconcilier les deux Mouvements Nationalistes, la ZAPU et la ZANU en vue de former un front commun de lutte. Un Comité composé du Kenya, de la Tanzanie et de la Zambie a été créé pour poursuivre la recherche d'une possibilité de réconciliation, et présenter un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères. Le Comité de Libération a de son côté tenté de réaliser l'unité du Mouvement National Rhodésien.

IV. Comité de Libération de l'Afrique :

AHG/Res.18(I) - CM/Res.51(IV).

La Commission d'enquête militaire composée du Cameroun, de la Mauritanie et de la Sierra Leone et dont le mandat était de déterminer ceux des Mouvements de Libération qui participent effectivement aux combats pour la Libération de la Guinée dite Portugaise s'est rendue en Guinée et au Sénégal. Le rapport de cette Commission est présenté au Conseil.

Le Comité des Trois, composé de la République Arabe Unie, du Ghana et du Congo Brazzaville qui avait pour mission de réconcilier le GRAE et le MPLA en vue de la constitution d'un front commun de lutte devrait tenir une réunion avant la session du Conseil des Ministres.

V. Problème des Réfugiés :

CM/Res.36(III) - CM/Res.52 (IV).

En application de ces Résolutions, le Secrétaire Général Administratif a convoqué le 7 juillet 1965 à Léopoldville le Comité d'Experts désigné par les Etats membres de la Commission Spéciale pour les problèmes des Réfugiés.

Le Comité a examiné le premier projet de convention compte tenu des commentaires et des observations des Etats membres et a élaboré un second projet de convention. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a été invité à cette occasion, à assister à la réunion du Comité d'Experts Juridiques.

VI. Différend frontalier algéro-marocain :

CM/Res. I(I) - CM/Res.53(IV).

La dernière session de la Commission Spéciale pour le règlement du conflit frontalier algéro-marocain a été reportée, sur la demande de l'Algérie, à une date postérieure à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

VII. Groupe Africain aux Nations Unies :

CM/Res. 8(I) - CM/Res.54(IV).

En application de la Résolution CM/54(IV), le Groupe Africain aux Nations Unies devrait se réunir pour élaborer le projet de son règlement intérieur. Aucune copie de projet n'est parvenue au Secrétariat à ce jour.

VIII. Représentation de l'Afrique aux Nations Unies :

CM/Res. 41(III) - AHG/Res.13(I) - CM/Res.55(IV).

Le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine a adressé en date du 10 juillet 1965 une lettre aux Gouvernements du Burundi, du Congo (Léopoldville) et de la Somalie, représentés à Addis-Abeba par leur Ambassade, et un télégramme aux Gouvernements du Congo (Brazzaville) et du Dahomey, leur demandant de ratifier les amendements à la Charte des Nations Unies. Trente pays Africains ont déjà déposé les instruments de ratification des amendements à la Charte.

IX. Admission de la Gambie à l'Organisation de l'Unité Africaine:

CM/Res.57(IV).

Le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine a notifié au Gouvernement de la Gambie qu'il est devenu le 36ème Etat membre de plein droit de l'Organisation de l'Unité Africaine.

X. Financement de l'instance engagée contre l'Afrique du Sud
au sujet du Territoire du Sud-Ouest Africain
CM/Res.58 (IV)

La Quatrième Session Ordinaire du Conseil des Ministres ayant décidé que la totalité des frais du Procès contre l'Afrique du Sud au sujet du territoire du Sud-Ouest Africain sera partagée également entre tous les pays africains, le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine a adressé à chacun des pays membres le montant des sommes qu'il a à payer au titre des contributions au financement du Procès, et les a tous invités à faire parvenir cette somme au Secrétariat Exécutif du Groupe Africain aux Nations Unies.

XI. Chapitre 8, Article 3 du Statut du personnel

Le Secrétaire Général Administratif n'a pas été en mesure de présenter à la présente session le projet du statut d'un Tribunal Administratif pour des raisons clairement exposées dans le rapport concernant cette question.

XII. Siège Permanent du Secrétariat Général
CM/Res.60 (IV)

Soucieux de l'installation convenable des bureaux permanents du Secrétariat général que justifient l'importance et la dignité de l'Organisation, le Secrétaire Général Administratif procède actuellement aux enquêtes et études nécessaires du projet de convention et à l'estimation de son coût approximatif.

Le Secrétaire Général Administratif a engagé avec le Gouvernement Impérial de l'Ethiopie des pourparlers et de consultations ayant trait à la possibilité pour l'Organisation d'avoir un terrain ou un immeuble pouvant abriter les services du Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine.

XIII. Règlement des contributions dues par les Etats membres
CM/Res.61(IV)

Pour le bon fonctionnement de ses services, le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine a adressé à tous les pays membres

le montant des contributions au Budget Ordinaire et aux fonds spéciaux qu'ils doivent acquitter dans les six mois au plus tard après la date prévue pour leur règlement. A ce jour, moins de dix sept Etats se sont acquittés de leurs contributions au Budget Ordinaire.

Une Résolution demandant aux Etats membres de s'acquitter de leurs contributions avant fin août a été votée lors de la Cinquième Session Extraordinaire du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Lagos en juin dernier./.-

1965-10

The report on the activities of the Administrative Secretary General of the Organization of African Unity

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/6789>

Downloaded from African Union Common Repository